



Saint-Pierre, le 18 mars 2016

Monsieur le Préfet de l'Archipel
Préfecture

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

En tant qu'élus du mouvement Cap sur l'Avenir, nous avons tous été interpellés à de nombreuses reprises à la permanence du Député, dans le cadre de nos mandats de CESE, de conseillers territoriaux ou conseillers municipaux, par des concitoyens, des collègues, des parents ou des amis, au sujet de la problématique de la santé à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les conditions dans lesquelles s'organise et s'exerce la santé dans l'Archipel nous inquiètent véritablement, ainsi qu'une grande partie de la population.

Nous ne pouvons plus tolérer que la santé des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon soit bradée et déshumanisée. Beaucoup trop d'incohérences et de dysfonctionnements ont été soulevés par nos compatriotes, comme dans différents rapports successifs sur le sujet. Le dernier en date, le rapport Favier (janvier 2014), faisait état de 32 préconisations dont seulement, semble-t-il, une infime partie a été depuis appliquée sur le territoire. Où en est-on aujourd'hui ?

De multiples exemples et témoignages qui nous ont été rapportés sont criants d'injustice, voire de négligence.

A quand une gestion harmonisée et compréhensible par tous des Evasan et des missions de spécialistes ? A quand une prise en charge adéquate dans les champs de la santé mentale ou du handicap ? A quand un réel service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de pédiatrie ? A quand l'anticipation et l'adaptation au vieillissement de la population ? A quand un réel parcours de soins ? A quand un dossier médical partagé et une télétransmission des soins ?

Pourquoi une population devrait-elle payer les frais de politiques autocratiques, cloisonnées dans des institutions qui en oublient la gravité et leur cœur de métier dans des guerres intestines et stériles, au détriment de l'intérêt général et sanitaire de nos îles !

Que d'énergie dispersée dans les arcanes administratifs ! Il est temps de réagir et d'agir pour qu'enfin existe à Saint-Pierre-et-Miquelon l'égalité réelle en matière de santé.

Ces dysfonctionnements sont exacerbés à Miquelon par la double insularité qui obligeait, il y a encore peu, les Miquelonnais à se rendre à Saint-Pierre pour consulter un dentiste ou, encore actuellement, pour voir un gynécologue. Les habitants de Miquelon ont beaucoup de courage et font preuve de beaucoup de patience et de résilience !

Cette situation est intolérable au 21^e siècle !

Ce courrier a pour objectif d'alerter le Préfet et le Directeur général de l'Agence Territoriale de Santé sur les dysfonctionnements du système de santé à Saint-Pierre-et-Miquelon pour que cette situation indigne de notre territoire soit enfin prise en considération.

Vous trouverez en pièce jointe une note, non exhaustive, que nous avons élaborée afin d'expliquer et détailler notre propos. Nous ne nous prétendons pas être des spécialistes de la santé, mais nous savons écouter nos concitoyens et avons à cœur le respect et le bien-être de la population.

L'organisation du système de soins dans son ensemble et la coordination de tous les acteurs, ainsi que de tous les partenaires, est indispensable pour un fonctionnement optimal. Trop de confusion et d'inefficience sont à déplorer malgré des moyens financiers conséquents (dépenses de santé : 5861€/an/habitant en 2012). L'argument de la maîtrise des coûts, qui semble être au centre des préoccupations des responsables locaux de la santé ne nous convainc pas. A quand des contrôles sur l'utilisation des fonds pour un meilleur service à la population ? Aussi, la programmation de missions de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) nous semble nécessaire.

Il nous apparaît primordial de soutenir, clarifier et revoir les missions de chacun des acteurs pour une meilleure performance et efficacité.

Bon nombre de questions nous interpellent :

- Est-il acceptable qu'un citoyen français doive prendre à sa charge le différentiel pour se faire soigner en Métropole ? Ne créons-nous pas ainsi à Saint-Pierre-et-Miquelon un dispositif à 2 vitesses, en fonction des moyens de chacun ? Le libre choix du patient (article R.4127-6 du code de la santé publique) n'est-il pas ici remis en question ?
- Pourquoi la politique et les procédures des Evasan ne sont-elles pas compréhensibles et lisibles par tous ?
- Les missions actuelles du Centre de Santé seront-elles encore compatibles avec le changement de statut de la Caisse de Prévoyance Sociale ?
- Les compétences relatives aux missions de prévention de l'Agence Territoriale de Santé et la Caisse de Prévoyance Sociale ne se chevauchent-elles pas ?
- L'agence Territoriale de Santé dispose-t-elle véritablement de moyens humains et financiers suffisants à la hauteur de ses missions et des enjeux de santé locaux ?
- Est-il logique pour le Centre Hospitalier François Dunan de disperser son énergie dans la gestion immobilière plutôt que dans le bien-être de la population ?

Les Saint-Pierrais et Miquelonnais paient le prix fort de ce désordre institutionnel au détriment de leur santé. Les Saint-Pierrais et Miquelonnais doivent être replacés au cœur du processus médical et de vos préoccupations. Trop de nos concitoyens souffrent dans l'incompréhension et la difficulté à se faire entendre.

A notre sens, il est indispensable que des « états généraux de la santé » puissent se tenir prochainement dans l'Archipel pour une mise à plat du dispositif dans son ensemble, pour favoriser le dialogue entre les instances et la démocratie sanitaire, et que les responsables de la santé se réapproprient les missions qui sont les leurs.

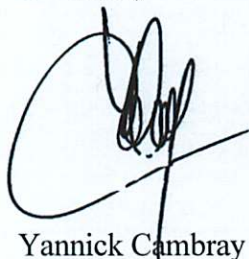
Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre meilleure considération.

Le Député,



Stéphane Claireaux

Le CESE,



Yannick Cambay

Pour les Conseillers municipaux,



Maïté Légasse

Pour les Conseillers territoriaux,



David Dodeman